

VILLE DE VILLERUPT

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 13 OCTOBRE 2008 – 18 h 00

Présents :

Mr Alain CASONI – Mr Richard CASINELLI – Mme Martine CHILLOTTI – Mr Nicolas MERTEN – Mme Geneviève TRELAT - Mr Bernard REISS – Mme Myriam NARCISI – Mme Marie-Thérèse CACIC – Mr Jean-Pierre CHRAPAN – Mr Patrick COLOMBO – Mr Marcel CONTI - Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mr Sandro DI GIROLAMO – Mme Murielle FIORUCCI – COMPAGNONE– Mme Nicole GALLINELLA – Mr Pierrick SPIZAK – Mme Emilie STEINER – Mme Edith ANCIAUX – Mr Antoine BARTOLACCI – Mme Véronique GUILLOTIN – Mme Carla BARBI – Mme Christiane WITWICKI

Excusés représentés :

Mr Denis SALVI par Mr Bernard REISS
Mme Francine WIES par Mr Marcel CONTI
Mr Nicolas VENZI par Mr Nicolas MERTEN
Mme Evelyne MICHON par Mr Richard CASINELLI
Mr Gilbert TIELIN par Mme Christiane WITWICKI
Mr Stéphane NICLOT par Mme Véronique GUILLOTIN
Mme Palma MARINI par Mr Alain CASONI

Secrétaire de séance : Mme Edith ANCIAUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2008

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Edith ANCIAUX, conseillère municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIO-EDUCATIF

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas MERTEN, Vice-Président de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'association "Anamorphose" pour participation à l'organisation du premier festival musical « Boulv'art des frontières », le 11 octobre 2008.

Dit que les crédits sont prévus sur l'article 6745, fonction 33 (selon D.M. n°2).

AVENANT AU CONTRAT POSTE DE DIRECTEUR (FFMJC)

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas MERTEN, Vice-Président de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise le Maire à signer le contrat de financement d'un poste d'animateur directeur de la MJC pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009.

COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

ANNULATION DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'OPERATION DOJO POUR 2008

Ce rapport est supprimé et sera représenté ultérieurement.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU JUDO KARATE CLUB DE VILLERUPT

Vu l'avis favorable de la Commission Sports-Loisirs,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Myriam NARCISI, Vice-Présidente de la Commission Sports-Loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 27 voix pour – Mme Véronique GUILLOTIN, Conseillère Municipale et Présidente du Judo Karaté Club, ne prend pas part au vote.

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 600,00 € à l'association JUDO KARATE CLUB de VILLERUPT pour l'organisation d'un tournoi régional de judo doublé d'un stage régional.

DIT que les crédits sont prévus au chapitre 6745 – 40.

COMMISSION SOLIDARITE – PERSONNES AGEES – HANDICAP – INSERTION

MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Ce rapport est supprimé et sera représenté ultérieurement.

COMMISSION ENSEIGNEMENT – PERISCOLAIRE - ENFANCE

MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Vu la mise en place, par la Commune de Villerupt, d'un accueil périscolaire à titre expérimental, pour l'année scolaire 2008/2009, en le limitant pour cette première année à deux groupes scolaires : Joliot-Curie et Raymond Poincaré. Le pilotage administratif étant confié à la Fédération des Œuvres Laïques.

Considérant qu'il est proposé la création d'un Comité de Pilotage qui sera l'organe représentatif des différents acteurs éducatifs concernés par le projet d'accueil périscolaire.

Il s'assure notamment :

- de la bonne réalisation des objectifs éducatifs définis.
- des échanges d'informations et règle les éventuels dysfonctionnements
- de proposer les coûts de fonctionnement et le montant des participations demandées
- de veiller à la cohérence des missions de la convention et les autres dispositifs de la commune
- d'assurer l'évaluation du dispositif pour proposer en avril au conseil municipal des scénarii pour une éventuelle généralisation du dispositif

Ce comité sera composé de la manière suivante :

- le Maire de la commune
- l'adjoint concerné en charge de l'enfance, ainsi que les membres de la commission
- le référent de la FOL
- l'animateur coordonnateur
- un parent d'élèves par groupe scolaire (Joliot-Curie et Poincaré)
- la directrice de chaque établissement scolaire de la commune
- l'Inspectrice de l'Education Nationale
- le DDEN de chaque groupe scolaire concerné (Ecole Poincaré et école J. Curie)

Sur Proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Evelyne MICHON, Vice-Présidente de la Commission de l'Enfance, l'Enseignement et Périscolaire, présenté par Monsieur Alain CASONI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE la création d'un Comité de Pilotage dans le cadre de l'Accueil Périscolaire.

LIVRE DE RECETTES DE CUISINE – MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Vu la réalisation, par la crèche de Villerupt, d'un livre de recettes élaborées avec les enfants lors des ateliers cuisine.

L'objectif de ce projet étant de montrer aux parents des moments de la vie de leur enfant à la crèche.

Sur Proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Evelyne MICHON, Vice-Présidente de la Commission de l'Enfance, l'Enseignement et Périscolaire, présenté par Monsieur Alain CASONI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer un tarif de 5 € l'exemplaire à l'attention des familles, ainsi qu'à toute personne intéressée.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT – URBANISME – TRANSPORTS

AVENANT N° 3 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE CARNOT – LOT N° 3 (VOIRIE ET REVETEMENT DE SURFACE)

Vu le marché passé avec l'entreprise EUROVIA pour le lot n°3 (voirie et revêtement de surface), en date du 21 avril 2006 selon la procédure d'appel d'offres, d'un montant de 726 292.74 € HT soit 868 646.12 € TTC.

Vu l'avenant n°1 de 17 534.54 € HT soit 20 971.31 € TTC, portant le marché à 743 827.28 € HT soit 889 617.43 € TTC,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable - Environnement - Urbanisme - Transports,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement - Urbanisme - Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de travaux d'aménagement de la rue CARNOT lot n°3 (voirie et revêtement de surface) pour un montant de – 15 316.07 € HT soit – 18 318.02 € TTC.

Le nouveau montant du marché lot n°3 s'élève à 728 511.21 € HT soit 871 299.41 € TTC.

INFORMATION : QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2007

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau distribuée aux administrés de Villerupt en 2007, établie par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Meurthe-et-Moselle.

La note a été jointe au rapport du Maire.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2007

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports en date du 29 septembre 2008,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Prend connaissance des rapports annuels (exercice 2007) sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des comptes rendus financiers.

RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT (TRANSFERT ET TRAITEMENT DES EAUX USEES)

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports en date du 29 septembre 2008,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Prend connaissance du rapport annuel (exercice 2007) sur la qualité et le prix de l'assainissement (transfert et traitement des eaux usées).

DOTATION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION COMMUNALE D'EQUIPEMENT (NOUVEAU DISPOSITIF D'APPUI POUR LA PERIODE 2009-2014)

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le nouveau dispositif de l'assemblée départementale d'appui aux territoires pour la période 2009-2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports en date du 29 septembre 2008,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de faire réaliser pour 2009, le programme de travaux de rénovation de voirie suivants :

1) secteur centre ville

Rue D' AGOSTIN	89 300.00 HT	106 802.80TTC
Rue E. CURIQUE	43 035.00 HT	51 469.86TTC

2) secteur Cantebonne

Rue PASCAL	151 080.00 HT	180 691.68 TTC
Rue E. ZOLA (partie basse)	38 538.40 HT	46 091.93 TTC
Rue J. PREVERT	43 962.00 HT	52 578.55 TTC

TOTAL	365 915.40 HT	437 634.82 TTC
-------	---------------	----------------

SOLLICITE une subvention du Conseil Général au titre de la dotation communale d'investissement pour le programme de ces travaux d'un montant de 365 915.40 € HT.

COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE – CITOYENNETE – ECHANGES INTERNATIONAUX

DEMARCHE DE MISE EN PLACE DES COMITES DE QUARTIER

Vu la volonté de l'exécutif municipal de faire de la démarche de proximité un axe fort de son mandat ce qui se traduit par l'introduction d'une culture participative dans la conduite des projets communaux et d'autre part, par la mise en place de comités de quartier,

Vu l'avis favorable de la Commission Démocratie Participative- Citoyenneté – Relations Internationales,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Bernard REISS, Vice-Président de la commission démocratie locale, citoyenneté, échanges Internationaux,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 22 voix pour (Solidarités et dynamisme) – 7 abstentions (Pour un développement solidaire et durable et Ensemble pour agir),

Décide d'approuver les grands principes de la démarche de mise en œuvre des comités de quartier et de valider le planning.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Vu la séance du Conseil Municipal d'avril 2008 par laquelle il a été décidé la réalisation d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) selon l'obligation posée par l'article L 152 du Code de l'Environnement,

Considérant, que cette réalisation a été confiée au bureau d'étude Risk Partenaire qui sera également chargé de l'assistance à la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Bernard REISS, vice-président de la commission démocratie locale, citoyenneté, échanges internationaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Approuve le document du DICRIM qui sera mis à la disposition de la population.

COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

MGTL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 23 voix pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 abstentions (Ensemble pour agir) – Mr Marcel CONTI, Conseiller Municipal et Président de la MGTL, ne prend pas part au vote.

Autorise le Maire à procéder au mandatement des sommes dues à la Mutuelle Générale des Travailleurs Lorrains au titre de la participation patronale relative aux cotisations

- du 2^{ème} trimestre 2008, soit 10.045,33 €

Dit que cette dépense est prévue au budget, article 520/6574.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Se prononce pour la création de 5 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,

Dit que les crédits sont prévus au budget 2008.

CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1^{er} de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne,

Vu l'article L 1224-1 du code de la santé publique,

Vu les arrêtés en date du 27 juin 2000 instituant auprès de la Commune deux régies de recettes pour l'encaissement des produits de la crèche et de la halte garderie, et précisant que le règlement des frais de garde s'effectue en numéraire ou par chèque,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Accepte le Chèque Emploi Service Universel (CESU) comme mode de paiement pour la crèche et la halte garderie.

Et habilite le Maire à signer le contrat d'affiliation au Centre de Remboursement du CESU.

INFORMATION : ELECTIONS AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ET AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Les membres du Conseil Municipal sont informés des modalités de vote aux élections au comité technique paritaire et aux commissions administratives paritaires qui auront lieu le 6 novembre 2008.

INFORMATION : ELECTIONS A LA CAISSE NATIONALE DES RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL)

Les membres du Conseil Municipal sont informés des modalités de vote aux élections à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LONGUYON AU SMTOM

Vu le courrier du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) en date du 19 juillet 2008, par lequel il a notifié à la commune de Villerupt la décision unanime du conseil d'administration du 25 juin 2008 d'accepter la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Longuyon,

Vu la qualité de collectivité adhérente de la Commune de Villerupt au SMTOM,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Accepte l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Longuyon au SMTOM.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – COMMUNE

Vu l'avis favorable de la commission finances et personnel communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Martine CHILLOTTI, vice-présidente de la commission finances et personnel communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE, 26 voix pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir) - 3 voix contre (Pour un développement solidaire et durable),

SE PRONONCE sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

CRE 7713/64	Mécénat pour livre de recettes maison petite enfance	+	650.00 €
FIN 7788/020	Indemnité de sinistre bâtiment La Rotonde	+	17 385.00 €
TOTAL		+	18 035.00 €

DEPENSES

SPO 6574/411	Subvention association Sport Adapté Pays-Haut	-	240.00 €
ENS 6574/212	Subvention œuvre des pupilles de l'école publique	-	267.00 €
CLT 6232/33	Actions culturelles	-	300.00 €
CLT 6745/33	Subvention exceptionnelle Anamorphose	+	300.00 €
FIN 6231/020	Annonces et insertions	+	1 350.00 €
PER 6532/021	Frais de mission élus	+	125.00 €
PER 6251/020	Voyages et déplacements	-	125.00 €
PER 678/020	Remboursement trop perçu CAF 2007	+	500.00 €
PER 6456/020	Cotisations FNC supplément familial	-	500.00 €
ENS 611/255	Participation mise en place périscolaire suivant convention avec la FOL	+	5 000.00 €
ENS 6554/815	Cotisation SITRAL 2008	-	936.00 €
CRE 6237/64	Publication livre de recettes maison petite enfance	+	650.00 €
FIN 617/020	Audit finances	+	634.00 €
COM 6064/023	Fournitures administratives	+	300.00 €
FIN 023/01	Virement à la section d'investissement	+	11 544.00 €
TOTAL		+	18 035.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

SPO 21318/413	Travaux de prévention légionnelle piscine	-	2 400.00 €
SPO 2128/412	Abris de touche stade Delaune	+	3 970.00 €
SPO 21318/413	Protection cathodique filtres piscine	-	3 970.00 €
SPO 2188/411	Autolaveuse pour salle roux	+	2 400.00 €
INF 205/020	Logiciel projet ID3D	-	3 000.00 €
CLT 21311/020	Plafonnier salle des fêtes	-	18 000.00 €

CLT 21318/020	PAT orgue église Notre Dame	-	9 600.00 €
CLT 21311/020	Portes coupe-feu cuisine+sorties secours salle des fêtes	+	4 500.00 €
TEC 2315/822	Travaux de voirie	+	64 500.00 €
FIN 2188/020	Acquisition d'aspirateurs	-	400.00 €
FIN 2184/020	Mobilier administratif	-	4 500.00 €
TOTAL		+	33 500.00 €

RECETTES

CLT 1341/422	DGE 2008: travaux mise en conf. Éclairage sécurité+pose alarme incendie espace Guy Moquet	+	2 484.00 €
ENS 1341/212	DGE 2008: travaux rempl.châssis vitrés+porte secours école J. Ferry	+	4 204.00 €
ENS 1341/212	DGE 2008: travaux rempl.châssis vitrés école J. Curie	+	10 679.00 €
FIN 10223/01	Taxe Locale d'Equipement	+	3 800.00 €
FIN 021/01	Virement de la section de fonctionnement	+	11 544.00 €
FIN 1641/020	Recours à l'emprunt	+	789.00 €
TOTAL		+	33 500.00 €

REMBOURSEMENT ANTICIPE PARTIEL EMPRUNT RELAIS T.V.A.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances – Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide d'autoriser le Maire à procéder au remboursement anticipé partiel de l'emprunt relais T.V.A. de 200 000 € souscrit le 14 décembre 2006 auprès du Crédit Mutuel, à hauteur de 104 000 €, correspondant au montant du F.C.T.V.A. à percevoir en 2008 sur les travaux d'investissement réalisés en 2006 dans la rue Carnot.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2008 à l'article 1641.

INFORMATION : ETUDE SUR LES FINANCES COMMUNALES

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le bureau d'étude PLC DEMETER a été retenu pour réaliser l'étude sur les finances communales pour un coût de 13 634 €.

MOTION

Projet de délibération présenté par les élus des groupes « Solidarités & Dynamisme » et « Pour un développement solidaire et durable »

Depuis le 20 août dernier, une loi prise sans concertation préalable avec les associations d'élus, les syndicats d'enseignants, les fédérations de parents d'élèves, oblige les communes, en cas de grève des enseignants, à mettre en place un accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

Tout en comprenant la gêne occasionnée par un mouvement de grève, le Maire a pris la décision de ne pas mettre en œuvre les dispositions de cette loi dans les écoles de la ville.

En effet, ce nouveau dispositif qui relève exclusivement de l'Education Nationale s'inscrit à la suite d'une série de mesure portant gravement atteinte au service public de l'Education Nationale. 11 200 postes d'enseignants supprimés lors de la rentrée 2008-2009, 13 500 nouvelles suppressions sont visées

lors de la rentrée prochaine, soit 40 000 postes en moins dans un cadre triennal. A cela s'ajoute, la suppression de deux heures d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves. Il est à noter que cette dernière mesure prise au nom du soutien aux élèves en difficultés, conduit à un allongement de trente minutes de la journée scolaire.

De plus la circulaire du 4 septembre 2008, sensée préciser la mise en œuvre de ce service minimum d'accueil nous alerte aussi sur les conditions de prise en charge des enfants par le nouveau dispositif :

- Si moins de 25% des enseignants sont non grévistes les enfants concernés seront répartis dans les classes des enseignants présents : les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 seront ainsi allègrement mélangés dans des classes surchargées,
- Si plus de 25% des enseignants se déclarent en grève, la ville devra mettre du personnel à disposition. Hormis l'obligation de ne pas être inscrit au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, ce personnel ne sera pas tenu de justifier d'une compétence particulière dans le domaine de l'enfance, de la pédagogie ou de l'animation et aucun taux d'encadrement n'est fixé contrairement aux activités périscolaires et de centre de loisirs mise en place à Villerupt où des normes strictes sont exigées.

Enfin, la compensation financière prévue par l'Etat est sans aucune commune mesure avec les besoins nécessaires à la mise en place de ce nouveau service dont l'Etat prend en charge la protection juridique du Maire mais en le laissant seul face à la responsabilité pénale.

- * considérant que cette loi, loin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des enseignants, vise avant tout à opposer enseignants, parents d'élèves, personnels municipaux et élus locaux alors que chacun, à son niveau, contribue au fonctionnement du service public de l'éducation,
- * considérant que l'accueil des élèves dans les écoles et durant le temps scolaire est de la responsabilité exclusive de l'Education Nationale,
- * considérant que les termes de la circulaire du 4 septembre 2008, n'offrent aucune garantie quant à la qualité de la prise en charge des enfants en période de grève,
- * considérant qu'il n'est pas de la responsabilité des élus de gérer les relations sociales ou l'absentéisme au sein de l'Education Nationale,
- * considérant le caractère inadmissible de la responsabilité pénale laissée au Maire dans ce transfert de responsabilité,
- * considérant que cette loi met en péril le droit fondateur constitutionnel de grève inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 25 voix pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 abstentions (les membres de la liste Ensemble pour agir ne souhaitent pas prendre part au vote),

- Partage et soutien la décision du Maire de ne pas faire appliquer, dans les écoles maternelles et primaires de la ville, les dispositions de la loi du 20 août 2008,
- Demande au Président de la République d'inviter le Parlement à délibérer à nouveau pour abroger les dispositions de cette loi,
- Demande que soit remise en cause la suppression programmée des Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.)
- Demande que soient donnés au service public de l'Education Nationale, les moyens humains et financiers nécessaires à une véritable école de la réussite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20 H 30.

**La Secrétaire de Séance,
Edith ANCIAUX.**

**Le Maire,
Alain CASONI.**